

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
LEYCHERT - Commune

Séance du jeudi 02 avril 2026

Délibération N° DE_019_2026

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--|----------|------------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 11 | 9 | 11 |
| Date de la convocation : 27/03/2026 | | |
| Pour | Contre | Abstention |
| 11 | 0 | 0 |
| Résultat du vote : adoptée | | |

Le deux avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil - Mairie), sous la présidence de Florence ROBERT.

Présents : Florence ROBERT, Stephane NOGER, Yola THOMAS, Olivier AMANS, Jocelyne MARION, Alexis CALARD, Constance GANDOIS, André COSTECEQUE, Elise-Marie NOAILLES

Représentés : Alexis ESTAQUE représenté par Yola THOMAS, Charlotte GIRAULT représentée par Constance GANDOIS

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Yola THOMAS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation des représentants communaux dans les syndicats de communes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-21 ;

VU le PV d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 ;

CONSIDERANT que l'organe délibérant des syndicats intercommunaux doit se réunir au plus tard le quatrième vendredi suivant l'élections des maires, soit le 17 avril 2026 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'élire les membres qui siègeront dans ces syndicats et représenteront la commune.

Les délégués sont élus par le Conseil Municipal dans les mêmes conditions que le maire, bien que le Conseil Municipal puisse décider à l'unanimité de ses membres de se passer du scrutin secret.

Le Conseil Municipal APPROUVE la décision de se passer de scrutin secret et procède à

la demande de désignation de volontaires.

Sont volontaires et mis en place immédiatement les représentants suivants :

SDE09 : ESTAQUE Alexis

SMDEA : NOGER Stéphane

Elle précise qu'au vu du mail reçu le 20 mars 2026 par Mme Chaumette représentant le SMECTOM, et présenté en conseil municipal ce jour, qu'il n'est plus de la délégation du Conseil Municipal d'élire un représentant pour ce syndicat, qu'il appartient au conseil communautaire de procéder à cette désignation, néanmoins Mme la Maire invite les conseillers municipaux intéressés par la représentation de la commune dans cette instance à se faire connaître auprès de la CCPO, Mme MARION Jocelyne se propose pour représenter la commune au sein de ce syndicat et se fera connaître auprès du conseil communautaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Florence ROBERT
Président de séance

Yola THOMAS
Secrétaire de séance